

LE CALENDRIER CARTUSIEN

INTRODUCTION

Les disciplines historiques exigent avant tout que soient déterminées, avec précision et certitude, l'origine et la date des documents. La valeur des conclusions historiques dépend, en premier lieu, de cette détermination. Ce principe reste vrai lorsqu'il s'agit d'un livre liturgique, qu'on l'utilise pour l'étude de la liturgie proprement dite, de la spiritualité, de l'art, du chant, etc. Cette vérité évidente est bien connue.

Mais il n'est pas toujours facile de dater un manuscrit, ni de déceler son origine. Si quelques centres, particulièrement riches en documents et fournissant nombre d'indications circonstanciées, permettent d'arriver à une certaine précision, il ne faut pas, même alors, vouloir trop dire ; et hors des centres connus en détail, on doit être beaucoup moins exigeant encore.

Certains pensent pouvoir dater des manuscrits à dix ans près (1). C'est trop beau. Il est sans doute légitime de rapprocher une charte datée, et un livre non daté ; encore faut-il que l'un et l'autre aient été écrits certainement de la même main. Même lorsqu'on connaît bien la main d'un scribe, la datation ne se fait guère qu'à une génération près. Dans un scriptorium un peu important, elle n'exclut pas la concomitance de mains d'aspects différents, surtout lorsqu'un scribe beaucoup plus jeune travaille à côté d'un autre bien plus ancien dans le métier. Le plus souvent, on s'estimera très heureux de dater un manuscrit à un demi-siècle près, ou même à un siècle près. Nous savons que récemment encore d'éminents paléographes ont renouvelé, pour les cas ordinaires, les règles de prudence et de modération, sinon « la précision ne s'obtient qu'aux dépens de la certitude » (2).

Le rappel de ces notions générales n'avait d'autre dessein que de signaler, une fois de plus, l'importance du moindre indice permettant une datation, ou la détermination d'une origine. En ce qui concerne les livres liturgiques, des indications précieuses sont fournies par le calendrier. Le chanoine Leroquais l'a expliqué dans l'Introduction de ses *Bréviaires Manuscrits* (3). Ajoutons qu'on doit distinguer le calendrier tel qu'il ressort du livre liturgique lui-même, et le calendrier qui peut figurer en tête du livre. Celui-ci ne prouve que dans la mesure où il s'accorde avec celui-là, où il est écrit de même main, où il fait corps avec ce qui suit. Dans le cas contraire, il ne saurait apporter que des indices, des probabilités, subordonnés aux faits attestés par le contenu du livre.

L'utilisation de ce critère appelle quelques observations. La présence d'une fête nouvelle fournit un terme *post quem*. Ce terme est certain si la fête est insérée de première main. Il reste incertain, probable, lorsqu'elle est ajoutée de seconde main : l'addition est nécessairement postérieure à l'introduction de la fête dans une église donnée, mais nous ne savons pas de combien ; nous ne pouvons pas conclure que le manuscrit est antérieur à cette date, du moins en nous basant sur le seul argument

(1) Le Dr A. Bruckner, de Bâle, aurait été de cet avis, avant de nuancer davantage sa pensée.

(2) C'est un principe cher à M. Marrou.

(3) V. LEROQUAIS, *Les Bréviaires manuscrits des Bibliothèques Publiques de France*, Paris, 1934, t. I, p. LXII-LXXII, LXXXVIII sq.

du calendrier. Nous constatons pourtant que, dans les Ordres religieux très centralisés et fortement disciplinés, la transcription d'une fête nouvelle suit de peu son adoption.

L'absence d'une fête prouve plus difficilement la date des manuscrits. A supposer même qu'une fête ait été certainement adoptée, dans une église, à une date donnée, un manuscrit postérieur peut fort bien ne pas la comporter, soit négligence, soit inutilité. Un livre spécial a pu être écrit pour les besoins de cette fête nouvelle, surtout lorsqu'il s'agit d'une grande solennité : ce qui est le cas bien des fois pour la fête du T. S. Sacre ment. La négligence est particulièrement facile lorsqu'un scribe reproduit trop servilement son modèle. De plus, il faut tenir compte des traditions régionales : nous pensons, en particulier, aux Graduels allemands qui attendront longtemps avant d'ajouter des fêtes locales au vieux fonds grégorien.

Des remarques similaires pourraient être présentées en ce qui concerne l'origine. La présence d'une fête locale prouve l'origine, surtout s'il s'agit d'une fête peu répandue ou d'une fête revêtant un degré spécial de solennité. L'absence d'une telle fête prouve plus difficilement qu'une origine doive être écartée.

Le calendrier des livres liturgiques peut donc fournir d'utiles renseignements, à condition de savoir les manier à bon escient. Pour ce faire, il conviendrait de connaître la date d'introduction de chaque fête, pour chaque église. Tout en signalant quelques travaux en ce sens, le chanoine Leroquais déclarait : « Ici, nous entrons dans la forêt vierge. » Et il s'efforça de compléter ses travaux antérieurs, dans le but de percer quelques avenues : aidé par ses élèves, il a donné une dizaine de tableaux chronologiques concernant les principaux Ordres religieux et les trois Églises de Rome, Rouen, Paris (1). Depuis, le sujet a été repris, en particulier par l'ordre cistercien (2).

C'est dans la même perspective que nous présentons un calendrier de l'Ordre cartusien : donner un instrument de travail aussi complet que possible. Il ne s'agit pas de retracer l'histoire de la liturgie chez les Chartreux, ni même de refaire l'histoire de leur calendrier. Le travail classique sur ce sujet est celui de Dom Amand Degand (3), et le tableau dressé par M. André Villard donnerait une vue suffisante de l'introduction progressive des fêtes dans l'Ordre (4). Ici, les renseignements, plus abondants, sont présentés dans le cadre même du calendrier (5).

Ils faciliteront la datation de nombreux manuscrits, non seulement cartusiens, mais autres aussi. Bien des Chartreuses, en effet, ont tout d'abord utilisé des manuscrits de la région où elles s'établissaient, se contentant de les adapter à leur usage. Dans ce cas, il est, de plus, possible de déterminer le monastère intéressé, dans la mesure où le manuscrit conserve des indications locales (6). La chose est plus difficile lorsqu'il s'agit d'un livre strictement cartusien, puisque tous sont conformes à un même exemplaire.

fr. Jacques HOURLIER m. b.

(1) LEROQUAIS, *l. c.*, p. xcvi sq.

(2) Bernard BACKAERT, *L'évolution du calendrier cistercien*, dans *Collectanea O. C. R.*, 1950 (XII), p. 1 sq., 302 sq. ; 1951 (XIII), p. 108 s. — Solutor MAROSSZÉKI, *Les origines du chant cistercien*, *Tipografia Poliglotta Vaticana*, 1952, p. 41 sq.

(3) A. DEGAND, *Chartreux (Liturgie des)* dans le *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, III, 1, col. 1045-1071.

(4) A. LEROQUAIS, *Les Bréviaires...*, p. cii-civ. Ce tableau contient quelques légères inexactitudes, dues aux sources utilisées, et quelques erreurs de références.

(5) Ce calendrier ne dit pas tout. Il laisse de côté certaines décisions des Chapitres généraux, concernant les maisons particulières. Donnons un exemple : les moniales de Gosnay (dioc. d'Arras) sont autorisées à fêter Ste Catherine avec chapitre (C. G. 1334), de même Ste Anna (C. G. 1395), et à faire office double pour les SS. Fabien et Sébastien (même C. G.). D'autre part, on trouverait, dans des ouvrages historiques, des précisions qui seraient à contrôler. Dom Charles LE COUTEULX, *Annales Ordinis Cartusiensis* (Monstrolii, 1887-91, 8 vol.) nous dit que S. Hugues de Grenoble, jusqu'en 1258, est fêté à 12 leçons à la Grande-Chartreuse, et à 3 leçons ailleurs : il se base sur un calendrier qu'il estime contemporain de la canonisation (1135) ; cf. *Annales* I, 381. Il n'apporte aucun document sur la fête de S. Bernard, peu après 1174, à 12 leçons pour la Grande-Chartreuse et 3 leçons pour les autres Chartreuses.

(6) Vg. Nîmes 4 (13.700), Graduel de Valence, à l'usage de Valbonne peut-être. — Grenoble 84 (395) en notation aquitaine, à l'usage de la Grande-Chartreuse.

LE CALENDRIER

Nous voulons procurer aux grégorianistes et liturgistes un calendrier général, où ils puissent trouver la synthèse des renseignements contenus dans les divers calendriers cartusiens, jusqu'à nos jours. Le plus ancien que nous ayons aujourd'hui date de 1134 ; il est conservé aux Archives de la Grande-Chartreuse dans le carton C. III. 864.

Notre calendrier donnera, par des chiffres, sigles et notes, l'époque d'introduction de chaque fête dans l'Ordre cartusien, et les changements liturgiques qui ont pu l'affecter au cours des siècles.

Ce calendrier nous a rendu, à nous-même, au cours de nos travaux de paléographie musicale cartusienne, tant de services que nous avons pensé pouvoir le publier, et être ainsi utile à ceux qui s'occupent de la liturgie ou du chant de notre Ordre. A l'aide de ce calendrier, il leur sera souvent facile de dater, parfois avec une grande précision, les manuscrits chartreux. Veut-on des exemples ?

La *Paléographie Musicale* de Solesmes a publié une planche du Graduel cartusien de l'Ambrosienne de Milan, M. 70 Sup. (t. II, pl. 41). On l'y a daté du XII^e-XIII^e siècle. Or il est facile de préciser que ce Graduel date d'un peu avant 1170. Il comporte, en addition, des fêtes dont l'adjonction au calendrier se place parmi les premières = S. Thomas Apôtre, S. Antoine, Ste Agnès, Conversion de S. Paul, etc., toutes fêtes qui reçurent une messe dans la liturgie cartusienne vers 1170. Ces additions se distinguent nettement d'autres additions, dues à d'autres scribes : celle, par exemple, des SS. Fabien et Sébastien, dont la messe n'est admise qu'entre 1240-1250.

Pour une époque plus récente, des fêtes comme Sainte-Anne ou la Visitation fournissent des critères de datation. La première reçut une messe en 1405 dans l'obédience d'Avignon, et en 1412 dans tout l'Ordre ; la seconde en 1390 dans l'obédience d'Avignon, et en 1411 dans tout l'Ordre. Sur cette base on datera d'environ 1400 le beau petit Graduel de la Chartreuse de Calci (Pise), qui contient la Sainte-Anne, en addition contemporaine de la première main. Cette date s'accorde parfaitement avec la notation. De même, un Graduel de la Chartreuse de Florence date de la même époque : il présente une notation et une écriture semblables à celles du manuscrit précédent ; Sainte-Anne et la Visitation figurent parmi les plus anciennes additions.

Les Antiphonaires cartusiens sont rares, car on apprenait l'office par cœur et il n'y avait qu'un livre par communauté. Prenons le 509 de la Bibliothèque Municipale de Lyon, beau spécimen de notation carrée du XIV^e siècle. L'Office de la Fête-Dieu a été ajouté au début, ce qui prouverait que le manuscrit est antérieur à 1318.

Pour établir notre calendrier, nous avons fait usage de nombreux documents. En premier lieu, évidemment, le premier calendrier cartusien, celui de 1134, publié dans le *Dictionnaire d'Archéologie et de Liturgie* (au mot : *Chartreux*). Cet article a fourni bien d'autres indications ; mais nous avons également mis à contribution les Coutumes de Dom Basile, dont le texte a été retrouvé depuis la rédaction de l'article précité : elles datent d'environ 1170 (ms. Parkminster B. 84). Citons encore : les Ordonnances des Chapitres Généraux de 1170-1190 ; de 1222-1260 ; les Statuts de Dom Jancelin (1222-1223) ; l'édition de Bâle, 1510, des différents Statuts cartusiens ; quelques missels et bréviaires ; un travail inédit de Dom Amand Degand sur le culte marial en Chartreuse ; etc.

Rappelons quelques dates importantes, qui guideront dans l'utilisation du calendrier :

- 1127, ou selon quelques-uns 1116 : Coutumes de Dom Guigue ;
- 1134 : premier calendrier cartusien connu ;
- 1174 : mort de Dom Basile, prieur de la Chartreuse ;

- 1222 : rédaction des Statuts de Dom Jancelin, prieur de la Chartreuse ;
 1223 : promulgation de ces Statuts par le Chapitre Général ;
 1259 : *Statuta antiqua* ;
 1368 : *Statuta nova* ;
 1509 : *Tertia (Statutorum) compilatio* ;
 1581 : *Nova collectio (Statutorum)*.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

abst	: avec abstinence, généralement au jour précédent.
C	: fête de chapitre.
CB	: Coutumes de Dom Basile, c. 1170.
Com	: commémoration.
Cons	: Coutumes de Dom Guigue, 1127, ou peut-être 1116.
D	: fête de XII leçons, ce qui comporte la messe conventuelle.
Gla	: avec Gloria à la messe.
I	: se rencontre au premier calendrier, de 1134 au plus tard.
M	: avec messe.
NC	: <i>Nova collectio Statutorum</i> , 1581.
oblig	: obligatoire.
Off. prop	: avec office propre.
perm	: permis.
pri	: solennité priorale : le prieur est officiant à la messe et à l'office.
rétabli.	: rétabli.
rév	: révocation proposée au Chapitre Général.
S	: solennité, appelée aussi <i>festum candelarum</i> .
SA	: <i>Statuta antiqua</i> , 1259.
SN	: <i>Statuta nova</i> , 1368.
sup	: supprimé.
T	: fête de III leçons, en soi sans messe.
TM	: fête de III leçons, avec messe.

Les fêtes inscrites en majuscules, dans notre calendrier, sont celles qui figurent déjà en 1134 dans notre liturgie. Nous indiquons, pour chaque fête, son degré, et, annoncé par deux points, la date ou le document concernant ce degré de festivité.

JANUARI

N.-B. — Chaque dimanche de l'année a une Messe conventuelle : Cons.

1	CIRCUMCISIO DOMINI,	S : Cons, I.
2	B. Ayraldi, episcopi et confessoris, Octavae Stephani martyris,	D : 1863. T : CB ; M : 1240/50 ; Com. M : 1866.
3	Octavae Joannis evangelistae,	T : CB ; M : 1240/50.
4	Octavae Innocentium martyrum, SS. Nominis Jesu,	idem. S pri : 14 janv. 1952 ; dimanche après l'oct. de l'Épiphanie : 1597 ; dimanche avant l'Épiph., ou le 2 janvier : 1917.
6	EPIPHANIA DOMINI,	S : Cons, I ; avec sermon : SA.
10	PAULI, primi eremitaе,	T : I ; Com ; SA.
13	OCTAVAE EPIPHANIAE Hilarii, ep. et conf.,	D : Cons, I. Com. : ante 1400 ; Doct : 1852.
14	FELICIS in Pincis, confessoris, B. Odonis, conf.,	T : I ; Com. : 1859. D : 1859.
16	MARCELLI, papae et martyris,	T : I.
17	ANTONII, abbatis et confessoris,	T : I ; D : c. 1174 ; C : 1282 ; D : 1907.
18	PRISCAE, virginis et martyris, Cathedra S. Petri Romae,	T : I ; Com : 1587. TM : 1558.

20	FABIANI et SEBASTIANI, martyrur,	T : I ; M : 1240/50.
21	AGNETIS, virginis et martyrur,	T : I ; D : CB.
22	VINCENTII, martyrur,	C : I ; D : 1907.
25	CONVERSIO SANCTI PAULI,	T : I ; D : c. 1174 ; C : 1582 ; D : 1907.
26	POLYCARPI, episcopi et martyrur,	T : I.
28	AGNETIS secundo,	T : I.
29	Francisci, episc. et conf.,	T : 1679 ; D : 1700 ; Doct. : 1878.
31	Petri de Nolasco, conf.,	T : 1718.

FEBRUARII

2	YPAPANTI DOMINI,	S : I ; Cons : avec Gloria sauf en Septuagésime ; Gloria même en Septuagésime : c. 1300 ; abst : 1347 ; sermon : SA. Purificatio B. V. M. est le nom depuis c. 1200.
3	Blasii, ep. et m.,	T : ante 1400.
5	AGATHAE, virginis et martyrur,	C : I ; D : 1907.
7	Romualdi, abbatis,	T : 1709 (au 20 juin) ; 1713 (au 7 févr.).
8	Stephani, conf.,	T : 1734.
13	B. Beatricis, virg.,	D : 1869.
14	VALENTINI, martyrur,	T : I.
22	CATHEDRA SANCTI PETRI,	T : I ; M : 1240/50 ; (Antiochia) TM : 1558.
23	Vigilia,	Com : 1420.
24	MATHIAE, apostoli,	T : I ; D : c. 1174 ; C : 1332.

En Carême, il y a tous les jours la Messe fériale, sauf le samedi avant le premier dimanche et le samedi avant le dimanche des Rameaux : Cons.

Premier dimanche du Carême, sermon : 1847 ; sup : 1930.

MARTII

7	Thomae Aquin., conf.,	T : 1406 ; C : 1568 ; D : 1907. — Doct. ?
12	GREGORII, papae,	T : I ; D : ante 1222 ; C : 1332 ; D : 1907. — Doct. ?
19	Joseph, Sponsi B. V. M.,	S : 1567/8 pro monachis ; 1571/3 pro conversis ; avec Gloria et Credo : 1872 ; pri : 1886 ; non pri : 1930.
20	Joachim, Patris B. V. M.,	S : 1592 ; TM : 1597 ; D : 1623.
21	BENEDICTI, abbatis,	C Cons : I ; S : 1366 (par ordre d'Urbain V, O.S.B.) ; D : 1917.
25	ANNUNCIATO DOMINI,	S : Cons, I ; sermon : SA ; Gloria sauf en Septua- gésime : Cons ; même en Septuagésime : c. 1300 ; abst : 1347.
	Compassio B. V. M.,	S perm : 1477, le samedi après l'octave de Pâques ; oblig : 1486 ; 1487 le samedi après le Dim. de la Passion ; sans Trait, si la fête est transférée après l'octave de Pâques.
	FERIA V IN COENA DOMINI,	M : Cons, I.
	DIE PARASCEVES,	M praesantif : Cons, I.
	SABBATO SANCTO,	M : Cons, I.

RESURRECTIO DOMINI,

S pri : Cons, I ; sermon : SA ; jusqu'en 1953 on chantait 2 fois la Messe « Resurrexi », Cons ; en 1952 on permet les Messes privées.

FERIA II PASCHAE,

S : Cons, I.

FERIA III ET IV PASCHAE,

S : Cons, I ; TM : 1917.

FERIA V, VI ET SABB. PASCHAE,

M : ante 1222.

APRILIS

- 1 Hugonis, Gratianopolit. ep., à la Grande-Chartreuse D : c. 1174 ; dans tout l'Ordre D : 1258 ; C : 1586 ; D : 1597.
- 2 Francisci, de Paula, conf., D : 1586 ; revoc : 1597 ; confirm : 1599.
- 4 AMBROSII, episcopi et confessoris, cf. 7 décembre.
- 11 B. Lanuini, conf., D : 1893.
- 14 TIBURTII, VALERIANI et MAXIMI, martyrum, T : I.
- 23 GEORGII, martyris, T : I.
- 25 LITANIA MAJOR. MARCI, evangelistae, T : I ; D : probablement CB ; C : 1332.
- 28 VITALIS, martyris, T : I.
- 29 Petri, mart., T : ante 1400 ; D : 1586 ; revoc : 1597 ; confirm : 1599 ; sup : 1917.

Le Chapitre Général, institué en 1142, se tenait d'abord à la Saint-Luc ; entre 1156 et 1174, il fut transféré au 4^e dimanche après l'octave de Pâques.

Rogationes,

M : ante 1222, avec procession le premier jour.

VIGILIA ASCENSIONIS,

M, abst : Cons, I.

ASCENSIO DOMINI,

S : Cons, I ; sermon : SA.

OCTAV. ASCENSIONIS,

D : I.

Solemnitas Patrocinii S. Joseph,

tardivement introduite ; sup : 1917.

MAII

- 1 PHILIPPI ET JACOBI, apostolorum, C : I.
- 3 INVENTIO SANCTAE CRUCIS, T : I ; M : 1240/50 ; D : 1249 ; S : 1577 ; D : 1917.
- ALEXANDRI, EVENTII ET THEODULI, martyrum, Com : I ; sup : 1577 ; rét : 1917.
- 4 Martyrum Anglorum Cartus., S : 1887 ; D : 1917.
- 6 Catharinae Senensis, virg., TM : perm. 1462 ; oblig : NC.
- 10 GORDIANI ET EPIMACHI, martyrum, T : I ; com : 1745.
- B. Nicolai Albergati, ep. et conf., D : 1745.
- 12 NEREI ET ACHILLEI ATQUE PANCRATII, martyrum, T : I.
- 24 Mariae Auxil. Christian., S : 1824 pour les chartreuses de France ; 1827 pour tout l'Ordre ; abst : 1839 ; sup : 1917.
- 25 URBANI, papae et martyris, T : I.
- 26 Philippi Nerii, conf., TM : 1690.
- VIGILIA PENTECOSTES, M, abst : Cons, I.

PENTECOSTES,

FERIA II PENTECOSTES,
FERIAE III ET IV PENTEC.,
FERIAE V ET VI PENTEC.,
SABB. IV TEMP. PENTEC.,
Trinitatis,

Corpus Christi,
Octav. Corp. Christi,
SS. Cor Jesu,

S pri : Cons, I ; sermon : SA ; jusqu'en 1953 on chantait 2 fois la Messe « Spiritu Domini » ; en 1952 furent permises les Messes privées.

S : Cons, I.
S : Cons, I ; TM : 1917.
M : ante 1222.
M : Cons, I.

S avec Messe propre et Office du jour de l'Octave de la Pentecôte (« sicut in die ») : 1170/80 ; Off. prop : 1582.

S : 1318 ; pri : 1509.
D : 1318.

S pri : 1783 (au dimanche après l'Oct. de la Fête-Dieu) ; le vendredi après cet Octave : 1917 ; non pri : 1930.

JUNII

2	MARCELLINI ET PETRI, martyrum,	T : I ; M : 1240/50.
6	Norberti, ep. et conf.,	T : 1683.
9	PRIMI ET FELICIANI, martyrum,	T : I.
11	BARNABAE, apostoli,	T : I ; D : 1240/50 ; C : 1332.
12	BASILIDIS, CIRINI ET NABORIS, martyrum,	T : I.
13	Antonii Patav., conf.,	D : 1589 ; confirm : 1599 ; Doct : 1949.
16	CIRICI ET JULITAE, martyrum,	T : I.
18	MARCI ET MARCELLIANI, martyrum,	T : I.
19	GERVASII ET PROTASII, martyrum,	T : I ; M : ante SA.
23	VIGILIA SANCTI JOANNIS BAPTISTAE,	M abst : Cons, I.
24	NATIVITAS EJUSDEM,	S : Cons, I ; sermon : SA.
25	B. Joannis Hispani, conf.,	D : 1865.
26	JOANNIS ET PAULI, martyrum,	T : I ; D : ante SA.
27	Anthelmi, ep. et conf.,	D : 1607.
28	LEONIS, papae, Irenaei et soc., mart., VIGILIA APOSTOLORUM PETRI ET PAULI,	T : I. Com : ante SA. M, abst : Cons, I.
29	NATALIS EORUMDEM,	S : Cons, I.
30	COMMEMORATIO SANCTI PAULI,	D : I.

JULII

1	OCTAVAE SANCTI JOANNIS,	T : I ; M : 1240/50 ; D : 1592 ?
2	PROCESSI ET MARTINIANI, martyrum, Visitatio B. V. M.,	T : I ; Com : 1468. oblig. dans l'obédience d'Urbain VI : 1390 ; perm : dans tout l'Ordre 1411 ; S oblig : 1468 ; abst : 1487.
6	OCTAVAE APOSTOLORUM,	T : I ; M : 1240/50 ; D : 1592 ?
9	Octavae Visitationis,	perm : 1411 ; D oblig : 1468.
10	SEPTEM FRATRUM, filiorum sanctae Felicitatis,	T : I

13	SILAE, apostoli,	T : I (28 novembre) ; 1580 (13 juillet).
14	Bonaventurae, doct., ep.,	D : 1589, 1599.
15	B. Bonifatii, ep. et conf.,	T : 1859.
20	Margaritae, virg. et mart.,	T : ? ; D : 1291, pour les moniales.
21	PRAXEDIS, virginis,	T : I.
22	MARIAE MAGDALENAE,	T : I ; M : ante 1174 ; D : probablement CB, certainement depuis 1222 ; S : SA ; sermon : SN ; D : 1917.
23	APOLLINARIS, episcopi et martyris,	T : I.
24	CHRISTINAE, virginis et martyris, Vigilia,	T : I. Cons.
25	JACOBI, apostoli, CHRISTOPHORI, martyris,	C : Cons, I. Com : I.
26	Annae,	TM : peut-être ante 1174 en certains endroits ; dans tout l'Ordre T : 1400 ; M : 1405 dans l'obédience d'Avignon, 1412 dans l'Ordre entier ; C : 1554 ; S : 1569/71, pour les convers seulement jusqu'en 1582 ; D : 1917.
28	NAZARII ET CELSI, martyrum,	T : I.
29	FELICIS, SIMPLICII, FAUSTINI et BEATRICIS, martyrum,	T : I.
30	ABDON ET SENNEN, martyrum,	T : I.
31	GERMANI, episcopi et confessoris, Ignatii, conf.,	T : I ; com : 1669. D : 1669.

AUGUSTI

1	SANCTI PETRI AD VINCULA,	T : I ; D ante 1259.
2	STEPHANI, papae et martyris,	T : I.
3	REVELATIO SANCTI STEPHANI,	T : I ; M : 1240/50 ; plus tard Inventio, etc.
4	Dominici, conf.,	T : 1249 ; C : 1591 ; D : 1597.
6	SIXTI, papae et martyris, FELICISSIMI ET AGAPITI, martyrum,	T : I ; M : 1240/50 ; Com. dans la Messe : 1582 ; et dans l'Off. : 1917.
	Transfiguratio D. N. J. C.,	S : 1582 ; D : 1917.
8	CIRIACI cum sociis suis,	T : I.
9	VIGILIA SANCTI LAURENTII,	Cons, I.
10	NATALIS EJUSDEM,	C : Cons, I.
11	TIBURTII, martyris,	T : I.
13	HIPPOLYTI, martyris,	T : I.
14	EUSEBII, confessoris, VIGILIA SANCTAE MARIAE,	T : I. M abst : Cons, I.
15	ASSUMPTIO BEATAE MARIAE,	S : Cons, I ; sermon : SA ; pri : 1847-1930.
16	Rochi, conf.,	M ex devotione : ?
18	AGAPITI, martyris,	T : I ; Com : SA.
20	Bernardi, abb. et conf.,	T : 1222 ; Com : SA ; M : 1332 ; C : 1361 ; Doct. 1839 ; D : 1907.
22	OCTAVAE SANCTAE MARIAE, TIMOTHEI ET SIMPHORIANI,	D : I. Com : I.

23	Vigilia	Cons.
24	BARTHOLOMAEI, apostoli,	C : Cons, I.
25	Ludovici, regis,	D : 1623.
28	AUGUSTINI, episcopi et confessoris,	T : I ; D : ante 1222 ; C : 1332 ; D : 1907 ; doct : ?
	HERMETIS, martyris,	Com : I.
29	DECOLATIO SANCTI JOANNIS BAPTISTAE,	T : I ; M : c. 1174 ; D : probablement CB, certainement av. 1222 ; C : av. 1400 ; D : 1907.
	SABINAE, martyris,	Com : I.
30	FELICIS ET ADAUCTI, martyrum,	T : I.

SEPTEMBRIS

7	Stephani, ep. et conf.,	D : 1859.
8	NATIVITAS BEATAE MARIAE, Dominica infra Oct. Nativ., SS. Nominis B. M.;	S : Cons, I ; sermon : SA ; abst : 1347. S perm : 1670 ; sup : 1917.
9	GORGONII, martyris,	T : I ; Com : 1249.
10	Nicolai Tolentini, ep. et conf.,	D : 1586 ; revoc : 1597 ; confirm : 1599 ; sup : 1917.
11	PROTI ET IACINCTI, martyrum,	T : I ; Com : 1249.
14	CORNELII ET CYPRIANI, martyrum, EXALTATIO SANCTAE CRUCIS,	D (?) : I ; Com : CB. Com : I ; S : CB.
15	NICODEMIS, martyris, Octavae Nativ. B. M.,	T : I ; Com : 1249. D : 1249.
16	LUCIAE ET GERMINIANI, martyrum, EUPHEMIAE, virginis,	T : I. Com : I.
19	Januarii, ep. et soc. mart.,	T : 1589 ; D : 1592 ; revoc : 1597 ; confirm : 1599.
20	EUSTACHII ET SOCIORUM, martyrum, VIGILIA SANCTI MATTHAEI, apostoli et evangelistae,	T : I (le 2 novembre). Cons, I.
21	NATALIS EJUSDEM,	C : Cons, I.
22	MAURITII ET SOCIORUM EJUS,	T : I ; D : c. 1174.
23	LINI, papae et martyris, THECLAE, virginis,	T : I (le 26 novembre). I ; Com : quand St. Linus fut transféré au 23 septembre.
27	COSMAE ET DAMIANI,	T : I ; M : 1240/50.
29	MICHAELIS ARCHANGELI,	S : Cons, I ; sermon : SA.
30	IERONIMI, presbyteri et confessoris, Fer. IV et VI Quat. Temp., Sabb. IV Temporum,	T : I ; D : ante 1222 ; C : 1332 ; D : 1907 ; doct : ? M : ante 1222. M : Cons.

OCTOBRIS

1	REMIGII, episcopi et confessoris,	T : I.
4	Francisci, conf.,	T : 1249 ; C : 1591 ; D : 1597.
5	Placidi et soc., mart.,	T : 1589.
6	FIDIS, virginis et martyris, S. P. N. Brunonis, conf.,	T : I ; Com : 1515. S pri : 1515.
7	MARCI, papae et confessoris, Artoldi, ep. et conf.,	T : I ; Com : 1633. D : 1859.

9	DIONYSII CUM SOCIIS SUIS,	T : I ; D : ante 1223 ; C perm : SN ; C : 1586 ; D : 1907.
13	Oct. S. P. N. Brunonis,	TM : 1545 ; D : 1633.
14	CALIXTI, papae et martyris,	T : I.
15	Theresiae, virg.,	TM : 1686 ; D : 1856.
16	Rossolinae, virg.,	D : 1859.
18	LUCAE, evangelistae,	T : I ; D : probablement CB ; C : 1332.
21	HYLARIONIS, conf., Ursulae et soc., virg. et mart.,	T : I ; Com : 1352. C perm. pour les moniales : 1291 ; C : pour tout l'Ordre : 1352 ; D : 1907.
25	CRISPINI ET CRISPINIANI, martyrum,	T : I.
27	VIGILIA APOSTOLORUM SYMONIS ET JUDAE	Cons, I.
28	NATALIS EORUMDEM,	C : Cons, I.
31	VIGILIA OMNIUM SANCTORUM,	M abst : Cons, I.

NOVEMBRIS

1	FESTIVITAS OMNIUM SANCTORUM, Caesarii, mart.,	S : Cons, I ; sermon : SA. Com : ante 1400 ; sup : entre 1642 et 1717.
2	EUSTACHII CUM SOCIIS SUIS, Com. Omn. Fid. Defunctorum,	T : I ; transféré au 20 septembre : 1581. M : Cons.
4	VITALIS ET AGRICOLAE, martyrum,	T : I (le 27 novembre) ; 4 nov : 1581.
8	QUATUOR CORONATORUM, Festum SS. Reliquiarum,	T : I ; puis : Com. S ante 1222.
9	THEODORI, martyris, Dedicatio Basil. SS. Salvatoris, Commemoratio Fratrum Nostrorum Defun- ctorum,	T : I ; Com : 1913. D : 1913. SA ; depuis 1913 : transférée au jour suivant.
11	MARTINI, episcopi et confessoris, MENNAE, martyris,	C : I ; D : 1907. Com : I.
12	Didaci, conf.,	T : 1589 ; sup : 1917.
13	BRITII, episcopi et confessoris,	T : I.
17	Hugonis, Lincolniensis ep. et conf.,	T : 1222 ; D : 1258 ; C : 1333 ; S : 1339 ; sermon : SN ; D : 1917.
21	COLUMBANI, abbatis et confessoris, Praesentatio B. V. M.,	T : I ; Com : depuis 1474. S perm : 1470 ; S oblig : 1474 ; abst : 1487 ; D : 1917.
22	CECILIAE, virginis et martyris,	T : I ; M : 1240/50.
23	CLEMENTIS, papae et martyris, FELICITATIS,	T : I ; D : 1240/50. Com : I.
24	CRISOGONI, martyris,	T : I.
25	Catharinae, virg. et mart.	TM : 1240/50 ; D : ante 1400 ; C : 1468 ; D : 1907.
26	LINI, papae et martyris,	T : I ; transféré au 23 septembre : ?
28	SILAE, apostoli,	T : I ; transféré au 13 juillet : 1580.
29	SATURNINI, martyris, VIGILIA SANCTI ANDREAE, apostoli,	T : I. Cons, I. (SILAE, apostoli T : I jusque 1580 : cf. 13 juillet).
30	NATALIS SANCTI ANDREAE, Dominica I Adventus,	C : Cons, I. sermon : 1547 ; sup : 1930.

DECEMBRIS

- 4 Barbarae, virg. et mart.,
 6 NICOLAI, episcopi et confessoris,
 7 AMBROSII, episcopi et confessoris,
 8 Conceptionis B. M.,
 10 EULALIAE, virginis et martyris,
 13 LUCIAE, virginis et martyris,
 15 Oct. Immac. Conc.,
 19 B. Guillelmi, conf.,
 20 Vigilia :
 21 THOMAE, apostoli,
 24 VIGILIA NATALIS DOMINI,
 25 NATIVITAS DOMINI,
 ANASTASIAE, virginis,
 26 STEPHANI PROTHOMARTYRIS,
 27 JOANNIS EVANGELISTAE,
 28 SANCTORUM INNOCENTIIUM,
 29 Thomae, ep. et mart.,
 30 SILVESTRI, papae et confessoris,
 31
 Fer. IV et VI Quat. Temp. Advent.
 Sabb. IV Temp. Advent.
- TM perm : 1397 ; oblig : 1463.
 T : I ; D : ante 1222 ; C : 1468 ; confirm : 1586 ;
 D : 1597.
 d'abord au 4 avril, T : I ; D : ante 1222 ; C : 1332 ;
 transféré au 7 décembre : NC ; D : 1907 ; doct : ?
 S perm : 1333 ; abst, Gloria dans les Messes votives
 hors de l'Avent : 1347 ; changement du nom en
 « Sanctificatio » : 1341 ; de nouveau « Conceptio » :
 1470 ; sous le nom « Immaculata Conceptio » :
 perm : 1618 ; oblig : 1674 ; Gloria même en Avent :
 1418 ; Off. prop : 1864 ; pri : 1881 ; non pri : 1930.
 T : I ; Com : 1674.
 T : I ; M : 1240/50 ; Com : 1674.
 D : 1674.
 D : 1863.
 ante 1400.
 T : I ; D ou C : CB ; C certainement : SA.
 M, abst : Cons, I.
 S pri : Cons, I ; sermon : SA ; permission des Messes
 privées : 1952.
 Com : I.
 S : Cons, I.
 S : Cons, I.
 S : Cons, I.
 D : c. 1174.
 Com : Cons, I.
 M : ante 1222.
 idem.
 M : ante 1222.
 M : Cons.

fr. Benoît DU MOUSTIER.

Title: Le calendrier cartusien

Author(s)/Editor(s): Jacques Hourlier

Source: Études grégoriennes 2 (1957) 150–161) 150–161

ISSN: 0071-2086

e-ISSN: 0000-0000

Publisher: Éditions de Solesmes Copyright © 1957 by Éditions de Solesmes. All rights reserved. Content compilation copyright © 2016-2024 by Répertoire International de Littérature Musicale, Inc. All rights reserved.

RILM Abstracts of Music Literature with Full Text contains electronic versions of previously published journals reproduced with permission. It is owned and managed by Répertoire International de Littérature Musicale, Inc., 365 Fifth Avenue, New York, NY 10016, USA.

As an Authorized User of *RILM Abstracts of Music Literature with Full Text*, you may print, download, or send articles for individual use as authorized under the terms and conditions of this site, as well as under fair use as defined by U.S. and international copyright law. No content may be otherwise copied, downloaded, or posted without the copyright holders' express written permission.

To view the entire list of journals included within *RILM Abstracts of Music Literature with Full Text* collection, please visit <https://www.rilm.org/fulltext/>.

Répertoire International de Littérature Musicale (RILM) documents and disseminates music research worldwide. It is committed to the comprehensive and accurate representation of music scholarship in all countries and languages, and across all disciplinary and cultural boundaries. RILM is a joint project of the International Association of Music Libraries, Archives, and Documentation Centres (IAML); the International Council for Traditional Music (ICTM); and the International Musicological Society (IMS). For further information, please visit <http://rilm.org>.